

CNRS

# La mort de la recherche libre en France ?

La casse de l'enseignement supérieur et de la recherche se poursuit par la « vente à la découpe » du CNRS et des grands organismes de recherche. Loi LRU et Pacte pour – ou plutôt contre – la recherche vont de paire... Et Valérie Pécresse reste aux sales manettes !

Une nouvelle fois, le jeudi 25 juin, à l'occasion d'un conseil d'administration du CNRS, la pelouse du 3 rue Michel-Ange a été occupée par des chercheurs, des ITA (ingénieurs, techniciens, administratifs). Par deux fois, déjà, l'occupation du Centre avait permis de bloquer la tenue du CA, de sorte que pour voter le découpage du CNRS en instituts, la direction avait dû reconvoquer le CA, dès 9 h du matin, dans un autre bâtiment du 16<sup>ème</sup> arrondissement où elle avait préalablement rassemblé les membres nommés, les élus étant prévenus par téléphone portable. Le CA s'était donc tenu « sous la protection de la police », une barrière de police, de CRS et de gendarmes mobiles maintenant à l'écart des milliers de manifestants... ce qui a fait mauvais effet !

Dans les élections qui viennent d'avoir lieu des représentants des personnels au nouveau conseil d'administration (pour la période 2009-2013), tous les syndicats « combattifs » ont enregistré une progression en pourcentage, malgré une abstention record due, semble-t-il, à la perception du faible poids que peuvent avoir 4 élus sur 30 membres... Pour la première réunion du nouveau CA, le 25 juin, la direction a choisi de

ne pas risquer d'affronter les personnels. Le CA a donc été délocalisé au CERN, sous le prétexte du redémarrage du LHC (Large Hadron Collider), sur la partie de l'anneau de l'accélérateur qui se situe sur le sol français (ou plus exactement en dessous). Ainsi ne peut-on pas dire que le CA s'est tenu en Suisse... mais les accès se sont faits, en toute « sécurité », par Genève ! Ce qui n'a pas empêché des chercheurs français de se délocaliser, eux aussi, pour aller dire sur site tout le mal qu'ils pensaient de cette réforme. En conséquence, si cette manif au CERN fut très médiatique, le rassemblement Parisien – on peut le regretter – est resté symbolique.

## Genève, le Varennes du CNRS

Cette véritable fuite de Varennes était motivée par l'ordre du jour (adoptée en sous sol !) : la réécriture du décret fondateur du Centre et, accessoirement, le contrat d'objectifs. Elle montre en fait que le gouvernement, n'en déplaise à certains, craint encore les mobilisations sur site.

Le gouvernement a mis la pression en usant des grands moyens : Pécresse s'était



PHOTOS: M. MIGNEAU

invitée de façon impromptue au Conseil Scientifique du CNRS du 15 juin. Beaucoup de mensonges, beaucoup d'esbroufe, et quelques concessions : certes, l'emploi scientifique n'est pas touché par les suppressions de postes, et les postes « volés » au CNRS (et à l'INSERM) par les chaires d'excellence<sup>(1)</sup> lui sont intégralement rendus. Certes, la ministre s'engage à augmenter fortement, lettre cadre d'Eric Woerth à l'appui, le budget du Centre, et fait réapparaître le vote, par le CA, d'un budget pour les programmes interdisciplinaires – pour se mettre en accord avec une de ses déclarations : « c'est aussi au CNRS qu'il appartiendra de mettre en place de grands programmes interdisciplinaires »... Mais le nouveau contrat d'objectif ne dit rien des modalités de gestion de ce budget, et pour cause.

On peut déplorer que des élus au Conseil Scientifique se soient laissés séduire par les chants de sirène de la ministre et qu'ils aient voté pour le contrat d'objectifs – qui serait de toutes façons passé avec les voix des seuls nommés. Le SNCS a d'ailleurs fait savoir sans détours sa réprobation du vote lors du boycott inter-syndical unanime du Comité Technique Paritaire qui a suivi, le 18 juin, et qui était consacré au décret. Ce qui n'a pas empêché la direction de le re-convoquer en urgence



dans la même semaine de façon à pouvoir approuver (en solitaire !) le nouveau décret afin de le soumettre au CA du 25 juin.

### Qui décide des orientations de recherche ?

D'ores et déjà (et, notons le, sans aucune base légale réelle, simplement la politique du fait accompli), le CNRS avait perdu (abandonné) certaines de ses prérogatives : ainsi, les Sciences de la vie se trouvaient de fait intégrées dans le nouveau dispositif « l'Alliance » regroupant les SDV du CNRS, une partie de l'INRA sous le commandement de l'INSERM, fonctionnant dans l'opacité la plus totale. Valérie Pécresse, toujours prompte à délivrer ses mensonges démagogiques, n'a pas hésité à dire à la presse que l'Alliance avait fait gagner six mois (pas moins !) dans la mise au point d'un vaccin contre le virus grippal H1N1. Plus faux et plus démagogique, tu meurs... mais « ça passe » dans les médias aux ordres !

La réécriture du décret du CNRS va beaucoup plus loin. Ainsi, le CNRS est-il de facto desservi de l'avenir de ses unités de recherches : les avis du Comité national<sup>(2)</sup> sur les unités de recherche s'appuieront sur les avis de l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). Cette agence est composée exclusivement de membres nommés par le ministère. Elle envoie des « comités de visite », à la morgue souvent (bon, pas toujours) affichée, investiguer dans les unités de recherche. Elle s'est distinguée par des évaluations aberrantes : ainsi à Strasbourg, le comité de visite est arrivé avec plus d'une heure de retard en raison (avouée !) de la « bonne chair (sans e final) locale » et a évalué une unité, en raison des « horaires de TGV de retour », en 10 minutes par équipe. Mieux, si les résultats de « l'évaluation » ne collent avec les choix pré-établis, l'agence n'hésite pas à réécrire le rapport du comité de visite en fonction de ses desiderata... C'est beau, l'évaluation !

### Le CNRS deviendrait une simple agence de moyens...

Accepter le décret, c'est accepter d'avance la mort annoncée du Comité national, quelques jours après sa réunion extraordinaire... Les conséquences sont redoutables : le CNRS, n'ayant plus dans ses missions l'évaluation des programmes de recherche des unités propres et associées au Centre, perd toute politique scientifique

et devient comme voulu par Sarkozy une simple agence de moyens aux ordres, malgré les recommandations de l'assemblée générale du Comité national.

Le projet de décret découpe définitivement le CNRS en instituts, et Pécresse crée même un 10<sup>ème</sup> institut d'informatique avec l'INRIA, projet pourtant refusé une nouvelle fois par le Conseil Scientifique du CNRS. Les dits instituts sont dotés de Conseils scientifiques qui ne sont élus qu'au second degré (élection par les sections du Comité national) au lieu d'une élection directe. On sait les effets pervers de ce système de type sénatorial. Le directeur d'institut en est membre de droit. Jusqu'ici, les Conseils scientifiques fonctionnaient en contre-pouvoir à la direction. Grâce à la substitution des instituts aux départements, les comités de programmes sont systématiquement éradiqués du décret, ce qui casse toute politique de recherche transversale. Le budget est d'ailleurs entièrement réparti entre les instituts, et il y reste cloisonné, confirmant bien le seul rôle d'agence de moyens désormais dévolu au CNRS. Pire, les articles du décret fondant l'existence des instituts nationaux sont abrogés. Cette suppression menace directement les liens organiques entre ces instituts et le CNRS. L'éclatement du CNRS est donc bien programmé...

### Recherche : libre ou finalisée ?

L'indispensable réflexion de prospective scientifique devient aléatoire. La fonction (scientifique) de directeur général est incertaine. La possibilité de cumul des fonctions de président et de directeur général est inscrite dans le texte, le choix étant laissé au ministère lors de chaque désignation d'une nouvelle direction. C'est la porte ouverte à une vassalisation comme il s'en passe à France Inter. Mieux, le (super) PDG sera secondé par des directeurs généraux délégués, dont un seul (oui, un seul !) doit être un scientifique. Le secrétaire général (un pur administratif !) devient directeur général adjoint avec des pouvoirs sur les aspects scientifiques. Dans la même logique, la Délégation aux ressources humaines devient une fonction de Direction générale déléguée.

Tout cela préfigure un CNRS aux ordres, exécutant les missions que lui assigne le pou-

voir dans la recherche énoncée par Sarkozy du profit immédiat au service de l'Industrie...

De plus, d'ores et déjà, la direction du CNRS ne protège plus la liberté de recherches de ses chercheurs. En témoigne l'affaire Vincent Geisser. Ce chargé de recherches est harcelé depuis 4 ans par le « fonctionnaire sécurité défense » du Centre... Eh oui, un tel poste existe au sein du CNRS sans que l'on sache très bien ses prérogatives, son rôle dans l'institution de la recherche publique (doubler le travail de la DGSE ?). Ce personnage s'est souvent illustré. Là, il trouve que les recherches sur l'Islam de Vincent Geisser sont jugées trop dé-balancées par rapport à celles sur le catholicisme, et « on » veut imposer ce qu'il faut bien appeler une censure à tout ce qui touche au sujet... Du coup, prenant prétexte de la mise sur le web d'un

mail de Vincent Geisser – sans son accord, notons le – à propos d'une affaire de voile, ce fonctionnaire de sécurité défense l'a traqué et veut le faire passer en CAP, préalable à un licenciement. Malgré plus de 4 000 signatures de soutien recueillies par Esther Benbassa et, pour une fois, un rappel explicite de Pécresse à la liberté intellectuelle, la direction du CNRS maintient la convocation de la CAP !

Tout cela explique pourquoi les chercheurs, ingénieurs, techniciens ne se laisseront pas faire. Après tout, cela fait déjà 4 ans qu'ils se battent – avec des résultats contrastés, mais des victoires partielles quand même – contre la casse de l'organisme. Ils ont été très présents dans le mouvement qui a embrasé les universités depuis six mois. Et ils ont donc reçu comme un véritable coup de poignard ce qu'il faut bien appeler une trahison du SNES lors du CTPM.

Mais tout indique qu'après une démobilisation temporaire, les chercheurs reprennent le combat et se préparent à une rentrée en fanfare... ?

GERARD CHAOUAT



1) Chaires mixtes universités-CNRS : 1 poste au lieu de 2 !

2) Le sigle CNRS désigne tout aussi bien le Centre national de la recherche scientifique et le Comité national de la recherche scientifique.